

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 22 décembre 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 15 décembre 2016

Publié le 23 décembre 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 61

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 14

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Yves PIAN	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	M. Guillaume RUET
M. Thierry FALCONNET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	M. Gaston FOUCHERES
Mme Catherine HERVIEU	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. François DESEILLE	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. André GERVAIS	M. Denis HAMEAU	M. Dominique SARTOR
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	M. Damien THIEULEUX
M. Didier MARTIN	Mme Anne ERSCHENS	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Gilbert MENUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. François HELIE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	Mme Chantal OUTHIER	M. Cyril GAUCHER
Mme Anne DILLENSEGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Adrien GUENE.
M. Charles ROZOY	M. Hervé BRUYERE	
M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN	

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Didier MARTIN
Mme Louise MARIN	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. André GERVAIS
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Florence LUCISANO pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	Mme Céline TONOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Actualisation des autorisations de programme et création d'autorisations de programme

Par délibération en date du 22 décembre 2005, la Communauté de l'agglomération dijonnaise, devenue depuis la Communauté urbaine « le Grand Dijon », a décidé de gérer certains crédits d'investissement en autorisations de programme et crédits de paiement, conformément aux articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées de manière pluri-annuelle pour le financement de projets déterminés.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Les autorisations de programme sont votées par l'assemblée délibérante. Elles sont valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées (modification du montant, de la répartition des crédits de paiement prévisionnels, de l'affectation des crédits).

A l'exception de l'autorisation de programme afférente à la réalisation des deux lignes de tramway (budget annexe des transports publics urbains), l'ensemble des autorisations de programme et des crédits de paiement y afférents correspondent à des opérations affectées au budget principal de la Communauté urbaine.

Pour 2017, il est proposé de procéder aux opérations suivantes :

I) Autorisations de programme du secteur « habitat et renouvellement urbain »

A) Actualisation des autorisations de programme existantes et des crédits de paiements correspondants :

◆ Convention ANRU

- **Montant de l'autorisation de programme** : 14 200 000 €

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget principal de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2016-2018 selon l'échéancier prévisionnel ci-dessous, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé :

	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2015	Crédits de paiement (CP)		
			2016	2017	2018
Montants	14 200 000 €	13 033 758 €	845 300 €	169 000 €	151 942 €
Affectation			Chapitre 204		

◆ Participation au financement des déficits d'opération pour la création de logements à loyer modéré – programmation 2009

- **Montant de l'autorisation de programme** : 6 331 575 €

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget principal de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Le solde des crédits de paiement ayant été versé sur justification de l'achèvement des opérations de création de logements, il est proposé de clore cette autorisation de programme sur la base des réalisations ci-dessous.

	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2016	Crédits de paiement (CP)
			2017
Montants	6 331 575 €	6 169 322,33 €	0 €
Affectation			Chapitre 204

◆ Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré – programmation 2011 :

- **Montant de l'autorisation de programme** : 6 985 629 €

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget principal de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2017 - 2019, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2015	Crédits de paiement (CP)			
			2016	2017	2018	2019
Montants	6 985 629 €	5 633 479 €	391 950 €	377 250 €	338 650 €	244 300 €
Affectation			Chapitre 204			

◆ Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré - programmation 2012 :

- **Montant de l'autorisation de programme** : 7 297 000 €

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget principal de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé :

- de réviser à la baisse le montant de l'autorisation de programme, qui serait porté à 7 106 000 € (contre 7 297 000 €).

- de réviser les crédits de paiement sur la période 2017 - 2019, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2015	Crédits de paiement (CP)			
			2016	2017	2018	2019
Montants	7 106 000 €	6 013 500 €	846 300 €	203 600 €	36 300 €	6 300 €
Affectation			Chapitre 204			

◆ Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré - programmation 2013 :

- **Montant de l'autorisation de programme :** 7 059 500 €

- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget principal de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2017 - 2019, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2015	Crédits de paiement (CP)			
			2016	2017	2018	2019
Montants	7 059 500 €	4 651 200 €	1 488 950 €	596 300 €	253 950 €	69 100 €
Affectation			Chapitre 204			

◆ Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré - programmation 2014 :

- **Montant de l'autorisation de programme :** 6 755 500 €

- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget principal de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2017 - 2020, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2015	Crédits de paiement (CP)				
			2016	2017	2018	2019	2020
Montants	6 755 500 €	2 768 860 €	1 298 820 €	1 044 840 €	1 161 030 €	380 700 €	101 250 €
Affectation			Chapitre 204				

◆ Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré - programmation 2015 :

- **Montant de l'autorisation de programme :** 7 413 100 €

- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget principal de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2017 - 2019, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2015	Crédits de paiement (CP)			
			2016	2017	2018	2019
Montants	7 413 100 €	1 015 420 €	1 869 800 €	2 013 480 €	1 812 880 €	701 520 €
Affectation			Chapitre 204			

♦ Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré – programmation 2016 :

- **Montant de l'autorisation de programme :** 6 500 000 €

- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget principal de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé :

- de réviser à la baisse le montant de l'autorisation de programme, qui serait porté à 6 384 650 € (contre 6 500 000 €).

- de réviser les crédits de paiement sur la période 2017 - 2020, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)				
		2016	2017	2018	2019	2020
Montants	6 384 850 €	947 800 €	1 669 990 €	1 875 150 €	1 471 255 €	420 655 €
Affectation		Chapitre 204				

♦ Participation au financement d'opérations de réhabilitation thermique d'habitat à loyer modéré - programmation antérieure à 2015 :

- **Montant de l'autorisation de programme :** 1 896 000 €

- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget principal de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2017 - 2019, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2015	Crédits de paiement (CP)			
			2016	2017	2018	2019
Montants	1 896 000 €	329 400 €	531 900 €	568 800 €	465 900 €	- €
Affectation			Chapitre 204			

◆ Participation au financement d'opérations de réhabilitation thermique d'habitat à loyer modéré - programmation 2015 :

- **Montant de l'autorisation de programme :** 714 500 €

- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget principal de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2017 - 2019, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2015	Crédits de paiement (CP)			
			2016	2017	2018	2019
Montants	714 500 €	- €	142 900 €	171 550 €	214 350 €	185 700 €
Affectation			Chapitre 204			

◆ Participation au financement d'opérations de réhabilitation thermique d'habitat à loyer modéré - programmation 2016 :

- **Montant de l'autorisation de programme :** 681 500 €

- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget principal de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé :

- de réviser à la baisse le montant de l'autorisation de programme, qui serait porté à 669 500 € (contre 681 500 €).

- de réviser les crédits de paiement sur la période 2017 – 2019, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)			
		2016	2017	2018	2019
Montants	669 500 €	126 400 €	131 100 €	211 300 €	200 700 €
Affectation		Chapitre 204			

B) Création d'autorisations de programme

◆ Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré – programmation 2017 :

- **Montant de l'autorisation de programme :** 6 800 000 €

- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget principal de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé :

- d'ouvrir une autorisation de programme,

- et de prévoir les crédits de paiement, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)			
		2017	2018	2019	2020
Montants	6 800 000 €	854 870 €	1 995 670 €	2 035 440 €	1 914 020 €
Affectation		Chapitre 204			

♦ **Participation au financement d'opérations de réhabilitation thermique d'habitat à loyer modéré - programmation 2017 :**

- **Montant de l'autorisation de programme :** 700 000 €
- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget principal de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé :

- d'ouvrir une autorisation de programme ;
- et de prévoir les crédits de paiement, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi par les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)			
		2017	2018	2019	2020
Montants	700 000 €	56 300 €	186 150 €	237 000 €	220 550 €
Affectation		Chapitre 204			

II) **Autorisations de programme du secteur « culture et sports » :**

♦ **Rénovation de la piscine du Carrousel :**

- **Coût prévisionnel de l'opération :** 20 508 887 € HT (valeur novembre 2014), options incluses, en référence à la délibération du 27 novembre 2014 ;
- **Montant de l'autorisation de programme 2015-2020 :** 20 710 000 € HT, estimations de révisions de prix incluses.

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2017 - 2020, en cohérence avec le planning prévisionnel d'exécution du projet, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2015	Crédits de paiement (CP)				
			2016	2017	2018	2019	2020
Montants	20 710 000 €	804 776 €	564 000 €	780 000 €	8 935 000 €	6 300 000 €	3 326 224 €
Affectation			Chapitre 204				

♦ **Réalisation de la nouvelle tribune Est du Stade Gaston Gérard :**

- **Coût prévisionnel de l'opération :** 19 343 875 € HT, en référence à la délibération du 30 janvier 2014 (18 593 875 € HT d'enveloppe prévisionnelle) et à la délibération du 18 septembre 2014 (750 000 € pour la couverture des virages présentée en option).

- **Dépenses réalisées au 31 décembre 2014** (précédant la création de l'AP) : 250 558 € HT
- **Montant de l'autorisation de programme 2015-2018** : 19 093 317 € HT

Il est proposé :

- de réviser à la hausse le montant de l'autorisation de programme, qui serait porté à 19 593 317 € (contre 19 093 317 €), soit + 500 000 €, correspondant d'une part à l'actualisation des prix de marchés et des primes d'assurance non prévus dans le montant de l'autorisation de programme initial (+ 90 000 €), et d'autre part à la réalisation d'études et de travaux complémentaires pour un montant de 410 000 €.
- de réviser les crédits de paiement sur la période 2017-2018.

	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2015	Crédits de paiement (CP)		
			2016	2017	2018
Montants	19 593 317 €	1 629 831 €	11 300 000 €	6 613 486 €	50 000 €
Affectation	Chapitres 20,21,23				

◆ Participation du Grand Dijon au financement de la rénovation du Musée des Beaux Arts - tranche 2 :

- **Montant de l'autorisation de programme** : 5 333 000 € (correspondant à 20% du coût hors taxes éligible actualisé du projet).
- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget principal de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Le montant et le phasage des crédits de paiement restent inchangés, aucune modification n'étant proposée au budget primitif 2017.

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)				
		2016	2017	2018	2019	2020
Montants	5 333 000 €	1 333 250 €	1 333 250 €	1 516 238 €	1 098 404 €	51 858 €
Affectation	Chapitre 204					

III) Actualisation des autorisations de programme - « grandes infrastructures et déplacements » :

A) Actualisation des autorisations de programme existantes et des crédits de paiements correspondants :

◆ Réalisation de 2 lignes de tramway (budget annexe des transports publics urbains) :

- **Montant de l'autorisation de programme 2010 – 2017** : 451 113 000 € TTC

Il est proposé de réviser les crédits de paiement prévisionnels sur la période 2016 – 2017, le montant de l'autorisation de programme restant, par prudence budgétaire, inchangé à ce stade.

Il est également précisé :

- que l'autorisation de programme devrait pouvoir être clôturée d'ici à 2018 ;
- que les montants de l'autorisation de programme et des crédits de paiement post-2017 seront ajustés en parallèle du vote du budget primitif 2018 en tenant compte des crédits de paiement consommés sur l'exercice 2017 (le montant de 22,2 M€ inscrits en CP 2018 apparaissant sur-calibré au vu des dépenses restant à effectuer).

	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2015	Crédits de paiements (CP)		
			2016	2017	2018
Montants en K€ TTC	451 113	428 304	500	100	22 209
Affectation			Chapitres 20 - 21 - 23		

♦ Participation au financement de la LiNo

- **Montant de l'autorisation de programme** : 35 285 453 €
- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget principal de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé d'inscrire le solde des crédits de paiement sur l'exercice 2017, soit 112 500 €, et de réduire le montant des crédits de paiement 2016 du même montant, conformément au calendrier prévisionnel établi par la DREAL.

	Autorisation de Programme (AP)	Paiements effectués à fin 2015	Crédits de paiements (CP)	
			2016	2017
Montants	35 285 453 €	34 315 453 €	857 500 €	112 500 €
Affectation			Chapitre 204	

B) Création d'une autorisation de programme - construction d'un parking aérien « Monge ».

La gestion budgétaire en AP-CP étant particulièrement adaptée à la réalisation d'investissements significatifs dont le paiement s'échelonne sur plusieurs exercices, il est proposé, pour 2017, d'ouvrir une autorisation de programme concernant le projet de construction d'un parking aérien, dit « Monge ».

- **Montant de l'autorisation de programme** : 7 500 000 € HT (hors options - photovoltaïque en toiture et intégration architecturale d'une sous-station du tramway).
- **Financement prévisionnel** : cette autorisation de programme, imputée au budget annexe des parkings en ouvrage, est financée par l'utilisation des ressources propres (autofinancement) et le recours à l'emprunt.

Il est proposé :

- d'ouvrir une autorisation de programme,
- et de prévoir la répartition et l'affectation des crédits de paiement annuels, selon l'échéancier prévisionnel suivant, établi conformément à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage conclue avec la SPLAAD :

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)		
		2017	2018	2019
Montants (en € HT)	7 500 000	441 000	3 307 918	3 751 082
Affectation		Chapitre 23		

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la création et la révision des autorisations de programme présentées ci-dessus, ainsi que l'affectation des crédits de paiement correspondants ;
- **d'autoriser** le Président à souscrire les emprunts afférents au financement des crédits de paiement ainsi définis ;
- **d'autoriser** le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 72
CONTRE : 3

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 14 PROCURATION(S)